



# Contrat Territorial Milieux Aquatiques

Lettre n° 1 : diagnostic  
SAGE Auzance Vertonne | Décembre 2012

## Le contexte

### Qu'est-ce qu'un CTMA ?

Un **Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA)** est un contrat de 5 ans conclu entre une collectivité et des partenaires financiers (Agence de l'eau, Département, etc.) comprenant un **programme d'actions de restauration et d'entretien des milieux aquatiques**.

### Pourquoi ?

Le CTMA s'insère, avec d'autres outils comme le SAGE par exemple, dans un objectif plus global **d'amélioration de la qualité de l'eau**. En effet, le bon état physique des milieux aquatiques est indispensable à leur **rôle auto-épuratoire**, par l'intermédiaire d'une **vie biologique de qualité** (mousses, macro-invertébrés aquatiques, poissons, etc). Il convient donc de corriger au mieux les altérations physiques identifiées dans le diagnostic.

## Le principe

Dans ce contexte, une étude préalable est portée par le Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne. Elle vise à définir des actions à partir d'un diagnostic du réseau hydrographique principal et des marais du territoire (marais d'Olonne et marais du Payré).

Un travail en synergie avec les différents partenaires et les structures gestionnaires du territoire est effectué pour monter un programme d'intervention efficace et cohérent.

L'étude se déroule donc en 3 phases:

- **Phase 1** : État des lieux et diagnostic des milieux aquatiques.
- **Phase 2** : Définition des enjeux et objectifs.
- **Phase 3** : Définition du programme d'actions et de suivi sur 5 ans.

Il s'agit dans cette lettre de présenter de façon synthétique, les résultats du diagnostic.

*La méthodologie est explicitée en page 4.*



# Résultats cours d'eau

Le tableau ci-dessous présente l'intensité de la dégradation par caractéristique et par cours d'eau. Plus la couleur est foncée et plus la dégradation pour la caractéristique en question est forte.

RÉPARTITION DES NIVEAUX D'ALTÉRATION DES CARACTÉRISTIQUES PAR COURS D'EAU

	Auzance	Ciboule	Vertonne	Tanchet	Gué-Chatenay	Ile Bernard	Goulet
Longueur en kilomètres	39	29	35	8,5	23	15	40
Lit mineur							
Berges/ripisylve							
Continuité							
Ligne d'eau							
Débit							
Lit majeur							

Niveau d'altération des caractéristiques

< 25% Faible	25-50% Moyen	50-75% Fort	> 75% Très fort
-----------------	-----------------	----------------	--------------------



## Le lit mineur\*

Causes de dégradation :

- accumulation des sédiments et comblement,
- travaux hydrauliques (recalibrage, déplacement du lit, etc.),
- plans d'eau sur le cours.

Le lit mineur de tous les cours d'eau est fortement dégradé.

## La ripisylve\* et les berges

Causes de dégradation :

- 1 ■ l'absence de végétation, qui fragilise les berges,
  - 2 ■ le piétinement dû à l'abreuvement des bovins qui dégrade 5 % du linéaire étudié.
- Le Goulet présente des résultats très moyens. Le Tanchet et l'Ile Bernard ont leurs berges altérées sur tout le linéaire.

## Le débit

Causes de dégradation :

- les travaux hydrauliques : Le Goulet et le Tanchet sont très impactés,
- les prélèvements d'eau,
- les nombreux plans d'eau en tête de bassin : la Ciboule, le Gué Chatenay et le Goulet,
- 3 ■ l'urbanisation : le Tanchet est le plus impacté.

## ➔ Conclusion cours d'eau

On observe des écarts importants entre les cours d'eau majeurs (Auzance, Vertonne, Ciboule et Gué Chatenay) et les plus petits côtiers (Tanchet, Ile Bernard et Goulet). Ces derniers ont fait l'objet de travaux hydrauliques beaucoup plus pénalisants pour leur fonctionnement. Les restaurations semblent possibles mais l'état de dégradation de certains cours d'eau nécessitera un programme ambitieux de restauration.

## Le lit majeur\*

Causes de dégradation :

- mise en culture,
- populiculture\*,
- urbanisation,
- plan d'eau, etc.

Le Tanchet et l'Ile Bernard ont une nouvelle fois des résultats insatisfaisants pour cette caractéristique.

## La continuité écologique\* et la ligne d'eau\*:

Causes de dégradation :

- 4 ■ les ouvrages hydrauliques : on dénombre 110 ouvrages ayant un impact sur les conditions de circulation de poissons. Le territoire possédant peu de gros ouvrages sur les cours d'eau, on y trouve de bons résultats. Cependant, 49% de ces ouvrages sont problématiques. L'Auzance, le Gué Chatenay et l'Ile Bernard présentent ainsi de moins bons résultats.
- les taux d'étagement\* restent satisfaisants. Même le Gué Chatenay, sur lequel se situe le barrage de Sorin-Finfarine, présente un taux d'étagement de 32 %, inférieur à la valeur-seuil au-dessus de laquelle le bon état n'est plus attribué (>40 %).
- 5

\* Voir le lexique en page 4.

### 1 Absence de végétation



### 2 Piétinement bovin



### 3 Traversée du Gué Chatenay dans Talmont-Saint-Hilaire



### 4 Clapet de Talmont-Saint-Hilaire



### 5 Barrage de Sorin-Finfarine



## Résultats marais

Sur les deux marais, l'usage principal est celui du marais à poissons, avec une orientation ostréicole\* sur ses parties les plus basses. La saliculture est mieux représentée sur les Olonnes qu'à Talmont :

■ **les marais des Olonnes** (1500 ha) sont gérés par 2 principaux ouvrages à la mer : les écluses de *la Rocade* et de *la Gachère*. Ces marais font l'objet d'un entretien de leurs canaux (et berges) par le biais du Syndicat des marais de la Gachère et du Syndicat Mixte du marais des Olonnes.



■ **les marais du Payré** (900 ha) sont soumis à un fonctionnement plus naturel car ces marais ne possèdent pas d'ouvrages à la mer. Ces marais sont gérés par le Syndicat Mixte pour l'Entretien et l'Aménagement du marais du Payré (SMEA).



\* Voir le lexique en page 4.

### Les chenaux (cours d'eau dans le marais)

■ 29 km pour les Olonnes  
et 23 km pour Talmont.

**Les chenaux sont étudiés de la même façon que les cours d'eau, en ajoutant une caractéristique supplémentaire : la salinité.**

L'analyse traduit de très bons résultats pour Talmont tandis que sur les marais des Olonnes, plusieurs caractéristiques (débit, salinité, ligne d'eau, lit mineur et continuité) démontrent une forte dégradation des chenaux. Cet état provient de la présence des ouvrages à la mer qui modifient fortement leur fonctionnement naturel. Les chenaux du marais de Talmont présentent un fonctionnement davantage naturel.

### Cordes et Courçons\*

■ 40 km pour les Olonnes  
et 17 km pour Talmont.

**La fonction hydraulique des 2 marais semble similaire** car chacun présente un faible niveau d'envasement de leurs canaux. Néanmoins, le marais d'Olonne diffère : le curage fréquent du fond des canaux et l'absence de fonctionnement estuarien naturel ne permet pas le développement d'une végétation spécifique participant à la diversité biologique.

Le marais de Talmont présente de meilleurs résultats.

### Les marais

Les deux marais font l'objet d'une bonne qualité de leurs fonctions épuratoires, hydrologiques et écologiques, grâce notamment à leur bon entretien global issu de l'activité en place (pisciculture principalement).



### ➔ Conclusion marais

Une **distinction** nette apparaît **entre les 2 marais** :

- une altération des caractéristiques assez importante pour le marais des Olonnes qui fait l'objet d'une gestion hydraulique artificielle via la présence des ouvrages à la mer. Le fonctionnement actuel sur le marais des Olonnes se justifie néanmoins pour le maintien des usages en place.
- le marais de Talmont qui possède un fonctionnement naturel estuarien démontré par de bons résultats pour ses caractéristiques.



Le bureau d'études SERAMA a été choisi pour réaliser l'étude préalable.

## Rappel méthodologique

Pour cette étude, la méthodologie consiste à définir l'état initial des cours d'eau et des marais étudiés afin de mesurer, à l'avenir, l'évolution positive ou négative vers les objectifs prochainement fixés.

### Méthode pour les cours d'eau

Elle permet de mesurer l'impact des actions humaines par rapport à l'état d'un cours d'eau de référence, non perturbé.

L'analyse porte sur plusieurs caractéristiques :

- dynamiques : débit, ligne d'eau\* et continuité écologique,\*
- physiques : lit majeur\*, berges/ripisylve\* et lit mineur\*.

### Méthode pour les zones de marais

Les marais sont des zones aménagées par l'homme au fil des siècles. Par conséquent, la méthode s'appuie sur l'état de conservation des zones de marais par rapport aux usages en place.

Trois types de zones sont étudiés sur les marais :

- les chenaux : cours d'eau qui traversent le marais,
- les cordes et courçons\* : réseau hydraulique secondaire,
- les surfaces de marais.

## Lexique

### « Mieux comprendre le vocabulaire des milieux aquatiques »

**Anthropique** : d'origine humaine.

**Continuité écologique** : libre circulation des espèces et transport des eaux et des sédiments.

**Cordes** : terme désignant le réseau secondaire des marais des Olonnes.

**Courçons** : terme désignant le réseau secondaire des marais du Payré.

**Étiage** : état dans lequel se trouve un cours d'eau en temps de sécheresse. On y observe alors son plus bas débit.

**Ligne d'eau** : hauteur d'eau dans la rivière.

**Lit majeur** : c'est la zone d'expansion des crues.

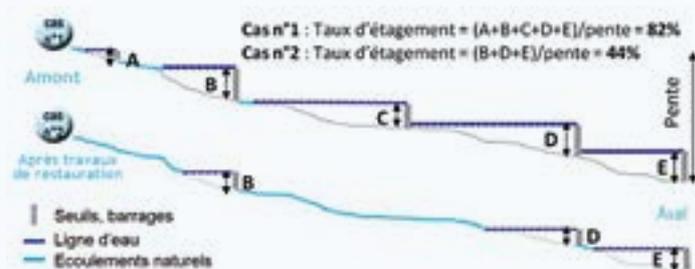
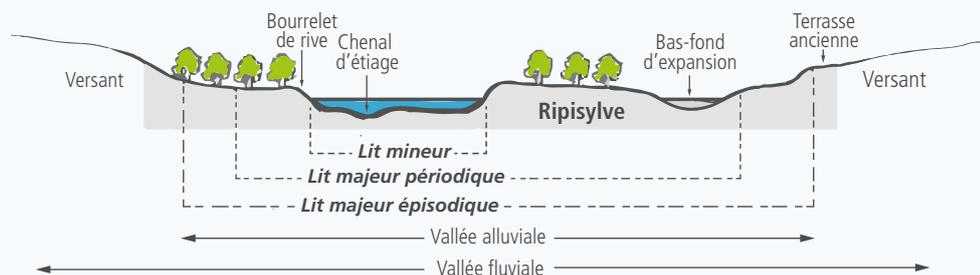
**Lit mineur** : zone d'un cours d'eau où s'écoulent les eaux en temps normal.

**Ostréicole** : se rapportant à la culture des huîtres (ostréiculture).

**Populiculture** : culture de peupliers.

**Ripisylve** : végétation en bordure de cours d'eau.

**Taux d'étagement** : cumul des hauteurs de chutes d'eau d'un cours d'eau rapporté au dénivelé naturel. Plus le taux est grand, plus la continuité écologique est mauvaise.



Crédits photos : SERAMA, Logiciel Geoconcept 6.0, CTMA Touet, UVED, Syndicat Mixte SAGE Auzance Vertonne.

SYNDICAT MIXTE  
SAGE AUZANCE VERTONNE

ZA Sud-Est CS90 116  
85150 LA CHAPELLE-ACHARD  
Tél. 02 51 05 88 44 | Fax. 02 51 05 95 03  
Email : sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr

Président : Joseph MERCERON  
Animateur : Olivier COQUIO  
Chargée de mission : Élodie JOBARD

Site internet : [www.sageauzancevertonne.fr](http://www.sageauzancevertonne.fr)

Avec le soutien financier de :

